

Rouyn-Noranda, le 19 octobre 2022

**Mémoire** art. 53-54 - **Projet de renouvellement de l'entente ministérielle de Glencore**

À qui de droit,

Je me nomme art. 53-54 et je suis une résidente de Rouyn-Noranda depuis maintenant 53-54 . Actuellement, j'ai mal à ma Ville. J'ai toujours été une très fière ambassadrice, mais aujourd'hui, je suis en colère et très inquiète pour ma santé et celle de mes proches. Je me sens complètement abandonnée par les instances gouvernementales, qui me font sentir carrément comme une citoyenne de deuxième ordre au Québec.

Depuis cet été, nous avons été informés, comme l'ensemble des citoyennes et citoyens aux quatre coins de la province, des effets extrêmement nocifs des nombreuses émanations de la Fonderie pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. De plus, il est aberrant que ces données sur les effets dangereux de cette pollution industrielle fussent connues depuis les années 1980 et que la majorité des informations ont volontairement été cachées ou manipulées envers notre communauté.

Mes enfants sont seulement âgés art. 53-54 et ils me disent déjà qu'ils vont déménager aussitôt qu'ils en auront la chance à cause des problèmes importants liés à la pollution et du même coup, à la santé s'ils choisissent de vivre ici. Cela me brise le cœur parce que je souhaite bien sûr qu'ils puissent grandir et s'épanouir chez nous.

Le devoir de notre gouvernement est donc de protéger et de défendre immédiatement la population de Rouyn-Noranda.

À la lumière de l'ensemble des informations validées :

**VOUS** avez suffisamment d'informations sur l'impact et l'incidence des cancérigènes projetés dans l'air dans un rayon de 50 km de la Ville;

**VOUS** connaissez les risques réels liés à la mauvaise qualité de l'air à Rouyn-Noranda sur la santé de l'ensemble de ses citoyennes et citoyens;

**VOUS** êtes conscients que le plan soumis par Glencore est insatisfaisant et ce, considérant ce que vos propres experts ont souligné; le 3 ng/m3 doit être en place le plus rapidement possible;

**VOUS** êtes conscient que la population ne souhaite pas nécessairement la fermeture de la fonderie, mais souhaite le respect des normes provinciales. Comme mentionné plus haut, nous ne sommes pas des citoyennes et des citoyens de deuxième ordre au Québec, nous avons droit aux mêmes normes en santé et sécurité;

**VOUS** devez éviter de mettre en situation de vulnérabilité ou à risque une population exposée à une multitude de contaminants;

**VOUS** êtes au fait que vous seul pouvez mettre fin à cette situation aberrante qui perdure depuis des décennies dans ma Ville.

Autant de raisons pour lesquels je sou mets, dans ce présent mémoire, mes demandes visant d'abord la santé, la sécurité et le bien-être physique et psychologique de la population de Rouyn-Noranda.

Moi, art. 53-54 exige des instances qui sont censées protéger ma famille et moi, de contraindre la compagnie Glencore à :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15ng/m<sup>3</sup> d'arsenic dans l'air d'ici 1 AN ou l'arrêt des activités de la fonderie jusqu'à cette cible minimum;
- L'atteinte de la norme provinciale de 3ng/m<sup>3</sup> (arsenic) au plus tard d'ici 3 ANS;
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, nickel et cadmium) au plus tard d'ici 1 AN;
- Que des cibles maximales soient établies par la santé publique, permettant ainsi d'éviter les « pics » journaliers;
- La décontamination des sols et des études de caractérisation du sol dans un rayon au-delà du quartier Notre-Dame et ce, au plus tard dans l'année qui suit l'autorisation ministérielle;
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda avec des mesures journalières indépendantes;
- La surveillance de tous les métaux et contaminants potentiels, cancérigènes et nocifs pour la santé;
- Le suivi des particules fines;
- Des études de biosurveillance de suivi sur tous les métaux pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda;
- L'accès à l'information concernant toutes les données d'échantillonnages de Glencore sur le territoire.

Considérant que nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec, considérant les risques potentiels et ceux connus pour l'ensemble de notre population, le plan incomplet et les délais beaucoup trop longs proposés par l'entreprise, **je suis en total désaccord** avec le projet de renouvellement de l'entente ministérielle de Glencore.

Merci de votre attention.

Cordialement,

art. 53-54